



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 10 FEVRIER 2026

Présents : Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL, LOPEZ, MILLAN
MM ASSELINE (arrivé à 20h27), BENARD, BOCOIGNANO, LAIGNEL, LANDREIN, MEYER
(arrivé à 20h30)

Absents excusés : Mme DUPREY

Pouvoirs : M DUCLOS donne pouvoir à Mme BOURDELLÈS
M LECARDONNEL donne pourvoir à M LAIGNEL

Secrétaire de séance : Mme DUREUIL

Une remarque est formulée sur le procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 20 janvier 2026 : une erreur sur l'adresse dans les informations diverses est présente. Il s'agit du 25 route de Fontaine et non du 27.

Avec cette correction, le procès-verbal est adopté avec 10 voix.

DELIBERATIONS

1. **Annule et remplace l'autorisation précédente de solliciter une subvention DGD pour la bibliothèque ludothèque auprès de la préfecture de Région**

Il est proposé d'autoriser monsieur le maire à solliciter une subvention DGD pour les travaux de la bibliothèque à hauteur de 43 440 euros HT au taux le plus élevé pour tenir compte des coûts réels. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation précédente à hauteur de 39 500 euros HT faite le 20 janvier 2026.

Vote : 10 pour

2. **Création de poste d'agent administratif à temps non complet à durée déterminée**

En raison de la charge de travail notamment sur les dossiers relatifs à l'urbanisme, il est proposé l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet, catégorie C, à durée déterminée à compter du 16 février 2026 pour une durée de 12 mois pour un 8/35^{ème}.

Vote : 9 pour, 1 abstention

3. **Suppression du CCAS avec transfert sur le budget communal**

Le budget annexe du CCAS enregistre très peu d'opérations. Le fonctionnement actuel (avec quorum obligatoire pour les réunions) complexifie le processus.

L'accompagnement actuellement réalisé n'est pas axé sur du soutien financier car il n'y a aucune demande, mais il s'agit de soutien sur des démarches administratives ne nécessitant pas d'écritures sur le budget du CCAS.

Dans ces conditions il est proposé de dissoudre le CCAS, de transférer le budget annexe dans le budget général de la commune et de reprendre la compétence action sociale au sein d'une commission dédiée.

Les fonds actuels du CCAS seront transférés à la commune sous réserve de validation par la trésorerie.

Vote : 10 pour

4. Elargissement du RIFSEEP aux adjoints du patrimoine

Lors de la dernière délibération relative au RIFSEEP, tous les grades des personnels présents avaient été visés.

Depuis deux nouveaux grades ont été créés dans les effectifs. Ils ne sont donc pas intégrés automatiquement dans le régime du RIFSEEP. Le comité social du 22 janvier 2026 a statué sur cette demande, il est donc proposé une nouvelle délibération afin d'intégrer au régime les grades suivants : adjoint au patrimoine et agent de maîtrise.

Vote : 10 pour, M ASSELINE ne prend pas part au vote.

Divers

Sécurisation

Sécurisation RD214 : des installations sont à reprendre. Aucune réception des travaux n'a été faite à ce jour. Le stop sera déplacé et un lot de panneau sera inversé. Les peintures se dégradent, les déflecteurs ne sont pas visibles, il convient d'en rajouter pour assurer une meilleure visibilité.

Autres travaux sur la RD 214 : la hauteur du ralentisseur n'est pas conforme au plan de recollement. Le prestataire serait d'accord pour reprendre les pentes.

Bibliothèque-ludothèque

La livraison du matériel spécifique bibliothèque effectuée (mobilier de présentation), la fin des achats de détail est en cours. Le parking a été préparé avec les nouvelles places de parking et le déplacement de la place PMR. L'enrobé doit être fait prochainement. Le muret de la boîte aux lettres est à revoir. Une reprise du béton de la terrasse sera réalisée par la société Brillance Béton à la place de l'entreprise Bellée-Zaffiro

Urbanisme

Dépôt de certificats d'urbanisme : néant

Dépôt de déclarations préalables : néant

Dépôt de permis de construire : 1B rue de la Basse Franconie – extension en bois
3 chemin du Long Bois – construction d'une véranda

La séance est levée à 20h48.

La secrétaire de séance
Céline DUREUIL



Le Maire
Georges LAIGNEL

